

# Avortement en Europe, les Femmes décident !

<http://avortementeuropa.org/>



## COMMUNIQUÉ PRESSE

### **Corona virus : des mesures d'urgence pour le droit à avorter**

Quand certains imaginent un monde nouveau du fait du corona virus ;  
Quand le « rester chez soi » est le mot d'ordre national ;  
Quand les déplacements pour motif de santé, motif familial impérieux sont autorisés, que même les besoins des animaux de compagnie sont envisagés ;  
Que deviennent les Droits des femmes à obtenir selon la loi une IVG, dans les délais légaux, à proximité de leur domicile, ou une première contraception, ou un changement contraceptif pour intolérance à celui utilisé ?

Certains établissements hospitaliers et certains centres de planification n'assurent plus leurs missions dans ce domaine, soit pour prioriser les soins aux personnes atteintes gravement par le corona virus - avec la fermeture des créneaux de bloc opératoire pour les IVG instrumentale - soit par manque de matériel de protection pour le personnel d'accueil et soignant.

*Des mesures d'urgence doivent être prises car les IVG ne peuvent attendre plusieurs semaines*

- Maintien obligatoire de l'activité d'IVG et de fourniture de contraceptifs, selon des modalités adaptées à cette période ;
- Fourniture de masques et de gels hydro-alcooliques aux structures concernées ;
- Que le délai pour pratiquer une IVG soit allongé du nombre de semaines que durera le confinement ;
- Que toute femme demandant une IVG dans la période actuelle trouve une solution de proximité, quel que soit le lieu de résidence, la couverture maladie, avec ou sans droit au séjour.

**Les droits des Femmes n'ont pas à payer le prix  
de la crise sanitaire ou économique !**